



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2026-38

Date de convocation : 5 juin 2026
Date d'affichage : 5 juin 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoirs : 0

Séance du 9 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jaky NOUET, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents : Messieurs Martial FAILLET, Ludovic LAFARGE, René COUTURIER, Dominique PETRONE, Anthony KOENIG, Bruno SAVOLDELLI, Jaky NOUET.
Mesdames Jennifer SIMON, Laurence JARRY, Céline CHOL, Hélène MONCHEAUX

Absents/Excusés : Tony RUIZ, Marilyn AIMAIN, Hélène POMPIERE et Anne-Hélène MATHIEU.

Secrétaire de séance : Ludovic LAFARGE

Objet : Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe que la gestion de la cantine se fait par le logiciel DOMBES CONNECT de la Communauté de Communes de la Dombes.

Cet outil unique de commercialisation, des prestations et services de la Communauté de Communes de la Dombes permet de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers.

La plateforme, en ligne, permettra donc de disposer d'une offre d'achat globale multi-sectorielle : restauration scolaire, périscolaire, mercredis sportifs, et autres offres de la Communauté de Communes de la Dombes.

La commune de Saint-Marcel n'est pas concernée par le périscolaire qui est gérée par l'association ECLAT.

Ce dispositif s'appuie sur un site de ventes sur internet auquel est adossé une régie spécifique.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2025, l'assemblée délibérante a accepté l'adhésion à la plateforme citoyenne qui a été mise en place en septembre 2025.

Deux modes de facturation pour les familles existent : par prélèvement et par portefeuille électronique.

Il convient désormais, lors de cette séance de délibérer pour mettre à jour le nouveau règlement de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** le nouveau règlement de la cantine scolaire de Saint-Marcel qui sera mis en place pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

A Saint-Marcel, le 9 juin 2026
Le Maire, Jaky NOUET



Accusé de réception en préfecture 001-210103719-20260609-2026-38-DE Date de télétransmission : 11/06/2026 Date de réception préfecture : 11/06/2026
--